



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Sixième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire

Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées dans la catégorie des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs**Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Note d'orientation pour l'application du cahier des charges technique et des définitions concernant les nœuds de transport ferroviaire****Communication du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document a été élaboré en vue de faciliter l'application du cahier des charges établi dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2023/10 ainsi que de la définition d'un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs énoncée dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2023/9. Il doit être considéré comme un document évolutif qui pourra être mis à jour afin de refléter les meilleures pratiques en matière d'application des dispositions juridiques relatives aux nœuds ferroviaires internationaux de voyageurs dans le cadre de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). En tant que note d'orientation, il ne constitue pas un élément contraignant de l'AGC mais peut aider les États membres à comprendre comment appliquer les dispositions pertinentes.

2. On trouvera dans la section II des précisions sur les paramètres dont le Groupe d'experts a estimé qu'ils méritaient des explications complémentaires. La section III contient des propositions de définitions supplémentaires.



II. Principaux paramètres au cahier des charges d'un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs

A. Installations en gare destinées aux voyageurs

Sanitaires

3. Lorsqu'ils arrêteront le nombre minimum de sanitaires nécessaire dans un nœud de transport, les États membres souhaiteront peut-être définir également des critères minimums de propreté.

Billetterie

4. La forme que devront prendre les installations de billetterie dans les nœuds de transport ferroviaire dépend largement du marché local et de ses exigences. Si de nombreux États membres et exploitants ferroviaires s'orientent vers des systèmes de billetterie presque entièrement numériques, il est probable que les guichets ou distributeurs physiques restent encore nécessaires longtemps dans les nœuds de transport ferroviaire. Les États membres pourraient en tenir compte en exigeant que des guichets ou des distributeurs de billets soient installés dans les gares. Bien que les voyages internationaux soient généralement moins spontanés, et que les billets soient donc plus rarement achetés à la dernière minute que pour des trajets courts, les voyageurs doivent tout de même pouvoir changer leurs billets, ou acheter leurs billets en gare pour des voyages à venir.

5. Les États membres pourraient également étudier comment permettre la vente de billets de plusieurs exploitants dans les nœuds de transport ferroviaire.

Service d'information des voyageurs

6. Dans le cadre de la réflexion sur les services d'information, les États membres pourraient souhaiter examiner le moyen de fournir ces informations aux voyageurs de différentes compagnies ferroviaires. Compte tenu des contraintes liées au manque d'espace, il semblerait judicieux qu'un prestataire unique se charge d'informer les voyageurs de toutes les compagnies.

7. En ce qui concerne l'accès à l'information et aux services en gare, l'adoption de pictogrammes et d'un format harmonisés s'inspirant de ceux proposés par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) pourrait être envisagée.

Assistance aux voyageurs à mobilité réduite pour monter à bord et descendre d'un train

8. Il pourrait être nécessaire de prévoir des espaces d'attente réservés aux personnes à mobilité réduite à l'appui du service d'assistance.

Connexion sans fil

9. Le type de connexion à mettre en place sera défini par les États membres.

Suppléments à la carte (services Premium)

10. Les services Premium proposés aux voyageurs pourraient par exemple inclure un salon réservé ou des files prioritaires pour le contrôle des titres de transport ou d'autres contrôles.

III. Principales définitions relatives aux nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

A. Nœud de transport ferroviaire international de voyageurs

Nœud de transport ferroviaire international de voyageurs

11. Un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs est une gare ferroviaire du réseau de l'AGC qui offre aux voyageurs des correspondances avec des destinations internationales et peut être connectée au réseau ferroviaire national, à d'autres nœuds de transport et à d'autres modes de transport. Il a pour objet de faciliter les déplacements ferroviaires internationaux en offrant aux voyageurs et aux exploitants des installations et des services communs.

B. Correspondances avec d'autres services

Correspondance avec d'autres services

12. Correspondances existantes [ou prévues] entre le nœud de transport ferroviaire et d'autres services ferroviaires ou d'autres modes de transport collectif.

Correspondance internationale

13. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec au moins un service ferroviaire international à destination d'un ou plusieurs pays.

Correspondance régionale

14. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec au moins une destination régionale dans le pays.

Correspondance longue distance

15. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec au moins une destination longue distance dans le pays.

Correspondance intérieure

16. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec au moins une destination nationale.

[Le secrétariat note que les termes « longue distance » et « intérieure » pourraient être interchangeables et que l'un des deux pourrait donc être supprimé.]

Correspondance avec les transports publics urbains

17. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec au moins un service de transport public urbain (par exemple, bus, tramway ou trolleybus).

Correspondance avec un port

18. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec des installations portuaires offrant au moins un service national ou international de transport de voyageurs.

Correspondance avec un aéroport

19. Le nœud de transport ferroviaire permet une correspondance avec des installations aéroportuaires offrant au moins un service national ou international de transport de voyageurs.

C. Voyageurs à mobilité réduite

Voyageurs à mobilité réduite [Deux solutions proposées par le secrétariat]

20. Tout voyageur présentant une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle permanente ou temporaire dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à son utilisation pleine et effective d'un moyen de transport sur la base de l'égalité avec les autres voyageurs, ou dont la mobilité dans les transports est réduite en raison de son âge.

((partie de) EUR-Lex – 32014R1300 – FR – EUR-Lex (europa.eu), 2.2)

21. Les voyageurs à mobilité réduite sont définis [par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)] comme étant des personnes dont la mobilité est limitée, lors de l'utilisation d'un moyen de transport, par une incapacité physique, qu'elle soit sensorielle ou locomotrice, ou des déficiences intellectuelles dues à un âge avancé, à une maladie ou à un autre handicap, et dont la situation nécessite une attention particulière.

(Voyageurs à mobilité réduite <https://www.facc.com/en/BEyond-Blog/Passengers-with-Reduced-Mobility-PRMs-one-of-the-fastest-growing-passenger-groups-in-aviation> (facc.com)).
